



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT.

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. ALLEG - W. DUBOSQ - J. ROBERT HENSELER - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER- C. LUBRANO
LAVADERA – A. DUBOIS– S. ARNOULD – J. RAYNAUD - A. RASKIN - J. TOCQUER – C. VELAY –
N. PERRICHON– S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : E. MENUT (pouvoir donné à A-Marie GAUBERTI)

Absente : A. CELKA

MAINTIEN DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire précise au conseil qu'une augmentation de tarif de la consommation d'eau potable pour prendre en charge l'augmentation conséquente du coût d'achat à E2S, a été actée en 2015. Il n'est donc pas proposé d'augmenter les tarifs en 2016, cette délibération sera donc applicable jusqu'à ce qu'une autre délibération future vienne apporter une information complémentaire ou changer les informations prévues dans la présente délibération.

Pour information, les tarifs actuels applicables :

TARIFS CONSOMMATION EAU ET ASSAINISSEMENT	Tarifs 2004	Tarifs 2010	Tarifs 2015
Abonnement eau potable	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Abonnement eau agricole	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Abonnement assainissement	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Location entretien compteur	0.05€/m3	0.05€/m3	0.05€/m3
Consommation eau potable	0.60€/m3	0.60€/m3	0.65€/m3
Consommation eau agricole	0.20€/m3	0.20€/m3	0.20€/m3
Redevance assainissement	0.40€/m3	0.40€/m3	0.40€/m3
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (*)			
Redevance pour pollution (*)			
CHANGEMENT DE COMPTEUR	54,88€	55.00 €	55.00 €
REMISE EN EAU APRES COUPURE	54,88€	55.00 €	55.00 €
FRAIS de rappel		1.00 €	1.00 €
FRAIS de gestion, rejet, prélèvement, chèque sans provision, tout problème de règlement		5.00 €	5.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

D E C I D E

- **D'APPROUVER** le maintien des tarifs ci-dessus indiqués.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE